

#metoo : « On constate un écart entre l'image que nous nous faisons des violences sexistes et sexuelles et leur réalité »

Dans un entretien au « Monde », les universitaires Bérénice Hamidi et Gaëlle Marti critiquent les représentations trompeuses des violences sexuelles et sexistes. Un arrière-plan collectif qui empêche leur bonne prise en charge.

Propos recueillis par Marion Dupont

Entretien publié dans le journal *Le Monde* du 05 octobre 2022

Directrices scientifiques du colloque « Repair. Violences sexuelles : changer les représentations, repenser la prise en charge », organisé en mars à l'université Jean-Moulin-Lyon-III, Bérénice Hamidi, professeure en études théâtrales à l'université Lyon-II, et Gaëlle Marti, professeure de droit public à l'université Lyon-III, éclairent, par une approche transdisciplinaire, la façon dont les représentations ordinaires des violences sexistes et sexuelles constituent un obstacle majeur à leur prise en charge, aussi bien sur le plan judiciaire que thérapeutique.

Si la parole des femmes s'est, dans une certaine mesure, libérée, la majorité des violences sexistes et sexuelles restent tuées ou impunies. Qu'est-ce qui, selon vos recherches, freine la prise en charge de ces violences ?

Bérénice Hamidi Ces freins tiennent beaucoup à nos façons de nous représenter ces violences et de les nommer. Par exemple, on emploie souvent l'expression « libération de la parole des femmes », alors que le changement vient plutôt du fait que cette parole est enfin écoutée et n'est plus systématiquement discréditée ou jugée non importante – même si ce constat optimiste est à relativiser. Deuxième exemple : il serait plus juste (plus exact et moins injuste) de nommer les problèmes non plus à partir des victimes, mais des auteurs. C'est important pour renverser la charge de la visibilité, qui pèse pour l'instant uniquement sur les personnes identifiées comme victimes : ne plus dire « violences faites aux femmes », mais « violences commises par des hommes » ; parler de « féminicide », mais aussi de « crime d'homme patriarcal ».

Gaëlle Marti En ce qui concerne les représentations aussi, on constate un écart entre l'image que nous nous faisons des violences sexistes et sexuelles et leur réalité. L'exemple le plus emblématique à cet égard est bien sûr celui du viol, que l'on se représente souvent comme un événement totalement imprévisible commis par un inconnu violent, dans un lieu isolé (l'image du parking). Cette représentation empêche les victimes de se reconnaître comme étant victime d'un viol si celui-ci n'a pas été commis dans de telles circonstances. Or, dans neuf cas sur dix, le viol intervient dans la sphère du « très proche », et il est commis par une personne que la victime connaît.

B. H. Par ailleurs, cette façon de cadrer la scène de viol, même si elle est monstrueuse, est en réalité très rassurante : en reléguant les violences sexuelles du côté de lieux et d'auteurs inconnus ou fantasmés, elle les met à distance et nous place dans la position de spectateurs. Cela nous évite d'avoir à prendre nos responsabilités. Or nous sommes témoins, et donc nous avons le pouvoir et le devoir d'agir face à cette scène.

C'est donc essentiellement en empêchant la victime et l'agresseur de se reconnaître comme tels que ces représentations biaisées agissent ?

G. M. Oui, mais cette image complètement faussée du viol va aussi avoir des conséquences sur toutes les personnes qui interviennent dans la chaîne des prises en charge : elles sont en effet empreintes de cet imaginaire du viol pour lequel, quand il n'y a pas de déchaînement de violence ou de coupable « extérieur » à la sphère intime, il n'y a pas de viol à proprement parler. C'est très important, car cela va complètement fausser les témoignages et la prise en charge judiciaire des violences. Ce que nous essayons de démontrer, c'est qu'on ne peut espérer un changement dans la sphère juridico-judiciaire sans interroger ces représentations, qui constituent l'arrière-plan de tout dispositif de prise en charge, et du droit lui-même.

Des évolutions dans la manière de représenter les violences sexistes et sexuelles ont pourtant été constatées ces dernières années. Mais c'est aussi toute la sexualité qui doit être repensée...

B. H. Oui, il y a un énorme chantier à mener pour sortir des normes de séduction et du script des relations sexuelles encore valorisé, et pour repenser plus largement les relations affectives en les extirpant de leur gangue patriarcale. Les productions culturelles, qu'elles relèvent de la culture légitime ou de la culture *mainstream*, ont énormément contribué à consolider un imaginaire qui associe les relations sexuelles et amoureuses à un schéma hétérosexuel – qui repose donc sur les stéréotypes sexistes associés aux modèles de masculinité et de féminité valorisés.

Heureusement, aujourd'hui comme hier, d'autres productions culturelles travaillent à casser ce schéma, à en montrer la violence et à ouvrir nos imaginaires en érotisant d'autres scénarios que ceux qui associent amour, sexe et domination. Cela se fait beaucoup dans les séries télé notamment, que ce soit dans les fictions « young adult » (comme les séries *13 Reasons Why* ou *Sex Education*) ou dans des fictions créées par des personnes dont les vies dérogent à ces schémas : je pense à la série *Sense8*, des sœurs Wachowski.

A la suite du coprésident de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Civiise), le magistrat Edouard Durand, vous invitez à considérer les violences sexistes et sexuelles comme des « crimes de masse ». Qu'est-ce que cette notion permet de révéler de leur fonctionnement ?

G. M. La notion de « crime de masse » permet en effet de nommer le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles, leur ancrage dans les rapports de domination qui structurent nos sociétés patriarcales. Elle permet plus encore de mettre l'accent sur l'inadéquation de leur traitement juridico-judiciaire, qui place les individus dans un face-à-face victime-agresseur et ne dit rien du système qui les a rendues possibles : les cercles d'alliance qui vont au mieux ne pas dénoncer, au pire cautionner les comportements des agresseurs ; les cercles de silence qui entourent la victime ; et les victimes par ricochet qui ne sont absolument pas prises en compte dans ces procédures alors qu'elles peuvent également subir de profonds traumatismes (on peut penser par exemple aux enfants témoins de violences conjugales ou aux fratries dans les cas d'inceste).

B. H. Nommer les choses ainsi permet d'alerter sur la gravité et l'ampleur du problème. Autrement dit, nous sommes tous et toutes concernés par les violences sexistes et sexuelles. Parler de crime de masse pousse aussi à regarder où nous en sommes et même qui nous sommes en tant que société. Que faisons-nous face à ces violences ? Aux côtés de qui choisissons-nous de nous tenir quand nous fermons les yeux et les oreilles ou minimisons les actes ?

Etant donné ce problème de représentations, quels changements peuvent être apportés à la prise en charge des violences sexistes et sexuelles pour mettre fin à leur impunité et diminuer les récidives ?

G. M. Les premiers changements concernent la formation de l'ensemble de la chaîne des intervenants, des policiers qui prennent les plaintes (dont le #paieplainte a montré l'urgente nécessité) aux avocats, magistrats et, plus largement, à l'ensemble des personnels qui interviennent au cours des procédures judiciaires.

Mais la formation aux violences sexuelles ne doit pas être limitée au monde judiciaire. Les différents mouvements #metoo ont justement montré le caractère endémique de ces violences. Les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, les médecins, les sages-femmes, les enseignants, les infirmiers scolaires, etc. doivent également être sensibilisés à ces violences, aux formes qu'elles prennent et à leurs conséquences sur les victimes. Cela afin que de tels comportements puissent être rapidement décelés (ce qui permet la récolte de preuves, enjeu majeur des procédures judiciaires) et que ces professionnels aient les bons réflexes quant à l'attitude à adopter dans de telles circonstances (quelle écoute des victimes ? quelles institutions ressources pour les aider ?).

B. H. Nous avons été frappées par un décalage : les personnes et structures qui accompagnent les victimes ne font jamais l'économie d'une analyse structurelle de la domination masculine – notamment pour soulager les victimes qui se disent que c'est leur faute si elles n'ont pas su dire « non » assez fort pour que ce « non » soit respecté. En revanche, les dispositifs de prise en charge des auteurs de violence n'interrogent presque pas les modèles de masculinité virile, et le sentiment qu'un homme dispose d'un droit de propriétaire à l'égard de sa femme et de ses

enfants. Ce sont pourtant des dynamiques essentielles de prévention et de lutte contre la récidive, en particulier dans les cas d'inceste et de violences conjugales.